Par ailleurs, nous comptons que les pays en développement prendront des décisions fermes de manière à accorder une plus grande priorité à l'agriculture et à affecter des ressources plus nombreuses à la production agricole. Au Canada, nous avons insisté sur la planification et la mise au point d'une politique efficace destinée à inciter les cultivateurs à accroître leurs investissements et leurs efforts. Les pays en développement pourraient adopter des mesures semblables et, comme le recommande le communiqué de Manille, les agences de l'ONU pourraient ajouter aux efforts de planification. Par ailleurs, le Conseil mondial de l'alimentation pourrait suivre la situation dans les pays en développement afin de voir, notamment, quelle utilisation a été faite de l'aide extérieure.

Le Canada appuie l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale et le principe du maintien des réserves nécessaires. Grâce au stockage prévu par le système de marketing de la Commission canadienne du blé, nous sommes en mesure tant de faire face à une situation d'urgence que de respecter des engagements aux fins d'aide et de commerce, de sorte que nous n'avons nullement besoin de convertir une partie de nos stocks en réserves nationales. Nous estimons que des dispositions relatives aux réserves alimentaires devraient figurer dans un nouvel accord international sur le blé de manière à coordonner, dans une large mesure, les exigences relatives à la sécurité alimentaire et à la stabilité du marché. Puisque, en vertu de telles dispositions, les avantages s'appliqueraient à tous, il devrait en être de même pour ce qui est des frais que partageraient importateurs et exportateurs.

Quant à la sécurité alimentaire, il faut se rappeler qu'elle est impossible à réaliser sans le maintien d'une production élevée. Les fluctuations du marché influent sur l'exploitant agricole et, si les prix sont trop bas, il réduira sa production de denrées. Ainsi aux fins de la sécurité alimentaire, il est essentiel que les producteurs vendent à bon prix. C'est pourquoi elles devraient relever du Conseil international du blé.

Sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement du Canada se propose de verser 7.5 millions de dollars à la Réserve alimentaire internationale d'urgence. Selon les taux actuels, cela représente l'équivalent de 50 mille tonnes, soit 10 p. cent de l'objectif total fixé pour les réserves.

Les programmes canadiens d'aide alimentaire respectent déjà les recommandations du Conseil mondial de l'alimentation. D'abord, nous fournissons depuis longtemps un apport considérable au programme alimentaire mondial et nous versons pour 1977-1978 environ 150 millions de dollars. Dernièrement, le Canada a accepté, lors de la Conférence mondiale de l'alimentation, le principe de la planification prospective et il s'est engagé à fournir un million de tonnes de céréales par an au cours des années financières 1975, 1976 et 1977. Nous croyons aussi que les pays bénéficiaires pourraient également s'engager en matière de planification prospective, en formulant leurs propres programmes nationaux d'alimentation.